L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE MATIN, 19 DECEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 19 DECEMBRE 1880

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN

Par H. Stern & Co., au No 35, rue de Chartres bottes, souliers et brodequins.

Par N. V. Vitet, constable, au coin des rues Barthélemy et Urquhart, le contenu d'un jardin comprenant des rosiers et des dahlias.

Par Spear & Escoffier, au coin des rues Conti et Bourbon, chez J. Anglada, gages, montres, diamants, bagues, etc.

Par Hoey & O'Connor, rue Soniat, entre Long et Broslow, meubles de maison.

Faïence pour tout le monde—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

C'est demain que doit commencer la **Grande Vente** d'objets non réclamés au Bureau de Prêts No 17 rue Bienville. L'assortiment est un des plus grands et mieux assortis qui aient jamais été offerts aux enchères. Les personnes désirant faire des cadeaux de Noël et de Jour de l'An, feront bien d'assister à la vente.

M. Albert Paul nous enterine à cet fier qu'aucun article offert ne sera retiré, quel que soit l'enchère. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

Un dernier mot.

Tant qu'un arrêt n'est pas prononcé, la partie intéressée a le droit de plaider sa cause, et si les débats sont clos, elle peut encore se faire entendre au moyen de mémoires et de tous arguments écrits à l'adresse de la Cour qui doit en juger. Nous usérons de ce droit jusqu'au dernier moment.

Ce que les contribuables de la Nouvelle Orléans demandent aujourd'hui à la Cour Suprême de la Louisiane, ce n'est pas une décision annulant toute une classe de bons à raison de leur origine. La Cour ayant décidé que ces bons étaient valides, les contribuables sont obligés de se soumettre à la décision, et le nouveau procès qu'ils ont fait n'est pas dirigé contre cette décision si onéreuse qu'elle soit. Il est dirigé contre un budget municipal qui a la prétention de leur faire payer une taxe inconstitutionnelle. La question de l'obligation des contrats est donc étrangère à la cause, et comme il est pourvu dans le taux constitutionnel de la taxe à la satisfaction des contrats, il semble que la Cour Suprême ne soit plus autorisée en droit à dicter un budget plutôt qu'un autre, ni à ordonner que le conseil de ville lève une taxe de 15 mills quand une taxe de 10 mills suffit.

Mais nous allons plus loin, et nous soutenons que lors même qu'une taxe de 10 mills ne paraîtrait pas suffire à tous les besoins municipaux, la Cour ne serait pas encore autorisée à se mêler de cette affaire, dès le moment que l'exécution des contrats est chose assurée. La Cour ne peut pas vouloir, de propos délibéré, condamner au néant une corporation qui évidemment fait ce qu'elle peut pour sortir vivante de l'horrible situation où un détestable gouvernement l'a plongée. La Cour ne peut pas vouloir s'occuper de deux questions à la fois, lorsqu'une seule est portée devant elle; la Cour ne peut pas vouloir imposer à la municipalité une question de dépenses courantes qui n'est pas de son ressort; surtout elle ne peut vouloir que la question municipale soit décidée contrairement à la lettre et à l'esprit de la Constitution dont la Cour Suprême est-elle même la créature. Si l'article 209 de cette Constitution est nul, pourquoi l'article de cette même Constitution qui établit les Cours de justice, telles que nous les voyons aujourd'hui, vaudrait-il davantage? Pourquoi la Constitution tout entière ne serait-elle pas nulle aussi?

Quels sont ceux qui tachent aujourd'hui de subvertir la constitution, en y laissant ce qui leur convient et en voulant faire annuler ce qui ne leur convient pas? Ce ne sont pas ceux qui soutiennent la municipalité de leurs subsides; ce ne sont pas ceux qui la font vivre de leurs labeurs, de leurs travaux industriels et de leurs économies; ce n'est pas le peuple enfin qui demande que cette constitution soit altérée et bronchée. Le peuple l'a votée et il ne demande qu'une chose, c'est qu'elle soit appliquée loyalement et honnêtement mise en pratique. Ceux qui l'attaquent, ceux qui demandent qu'elle soit violée sont justement ceux qui ne donnent rien au gouvernement local; ce sont ceux qui échappent aux charges publiques, et qui convertissent leurs capitaux sous formes de bons non taxables, qui vivent en égoïstes au milieu d'une population qui travaille sans cesse pour faire vivre la municipalité et pour les faire vivre eux-mêmes quand même ils ne font rien pour elle.

Mais même ceux-là aujourd'hui ne demandent pas qu'on exige de la municipalité plus qu'il ne faut. L'exécution de leur contrat étant assurée suivant la loi, et la réserve de cinq mills étant assurée également, ils ne demandent pas qu'on ajoute rien à des précautions qui leur semblent complètes. Alors à quel nombre d'hommes se réduit la prétention à un budget inconstitutionnel de 15 mills? Il se réduit aux sept officiers salariés entre les mains desquels est tombé l'administration de la ville. Il n'y a plus que ces sept hommes qui plaident contre la constitution; il n'y a plus que ces sept hommes qui veulent substituer une taxe de 15 mills à une taxe de 10 mills.

C'est donc uniquement pour ces sept officiers salariés de la municipalité que la Cour Suprême rendrait un jugement en conflit avec un article solennel de la constitution, article souverain et devant lequel se sont inclinés toutes les paroissses et toutes les municipalités de l'Etat. Mais si la Cour Suprême cédait à une pareille demande, demande entièrement étrangère à l'obligation des contrats, elle s'ériguerait en cour administrative, en cour municipale; elle s'ériguerait en conseil de ville et assumerait un droit que, certes, la constitution ne lui donne pas; non-seulement elle s'arrogerait un droit qu'elle n'a pas, mais encore elle en abuserait, car le comité de conférence de l'association des contribuables a démontré, et nous avons démontré nous-même, qu'il y a de grandes économies à faire dans le gouvernement de la ville, et qu'il y a aussi à augmenter ces revenus de diverses manières, sans les tirer toujours des mêmes sources, et sans faire supporter toujours le poids des charges publiques sur la même classe d'habitants imposables et de citoyens. Une assemblée d'aldermen, non salariés, est acceptée d'emblée la constitution, et elle eut fait ce que fit le conseil de la réforme en 1856. Ce conseil se soumit à une autorité beaucoup moindre que celle de la convention; il se soumit à une autorité simplement législative. Le législature de cette époque limita la taxe municipale et personne n'eut l'idée d'y résister.

Nous prendrons respectueusement la liberté de représenter à la cour suprême que les budgets de la ville sont successivement tombés de près de sept millions à $1,600,000, ce qui est été regardé comme impossible par des administrateurs de la force de MM. West, Cokrem, Lewis et autres fonctionnaires municipaux de cette époque maudite. On ne peut donc rationnellement dire que nous ayons atteint le terme de nos économies avec une taxe de 15 mills. Nous nous livrons à des essais pour sortir d'embarras, pourquoi la cour suprême voudrait-elle nous priver du droit de les faire, quand ce droit nous est donné par la constitution? Nous n'usurpons pas; nous expérimentons, et nous nous soumettons à la plus haute autorité de l'Etat, autorité à laquelle le gouvernement de l'Etat s'est soumis lui-même. Est-ce que le gouvernement de l'Etat n'a pas accepté une limite de taxe à 6 mills quand cette taxe s'était élevée jusqu'à 22 mills auparavant?

Nous prendrons encore respectueusement la liberté de dire à la cour suprême que, sous l'occupation militaire, le capitaine Hoyt, qui fut préposé un instant au gouvernement de la ville, déclara en maintes occasions qu'il se ferait fort d'administrer la Nlle-Orléans sans taxe, ses revenus étant suffisants pour couvrir tous les frais administratifs de gouvernement, d'entretien et même d'embellissement.

D'ailleurs, nous sommes protégés par plusieurs arrêts de la Cour Suprême des Etats-Unis qui ne reconnaît qu'à l'Etat le pouvoir de taxer. Dernièrement encore, la Cour Suprême des Etats-Unis a décidé dans une affaire de payement de bons concernant la ville de Memphis, que l'autorité judiciaire n'a pas le pouvoir de taxer et que ce pouvoir appartient seul à la Législature. M. Eustis, de son côté, plaidant pour la cause des contribuables, a non pas seulement soutenu mais démontré que les tribunaux n'ont pas le pouvoir de taxe, et il cite à ce sujet les plus hautes autorités de la jurisprudence américaine. Il démontre encore que l'obligation des contrats, qui forme le premier article de la constitution fédérale, concerne les contrats particuliers et non les contrats publics, et que le sort de ceux ci dépend entièrement de l'autorité de l'Etat.

Mais qu'à cela ne tienne! Il ne s'agit pas ici de contrats mais d'une simple appréciation économique dans l'administration de la ville de la Nouvelle-Orléans. Or, cette appréciation n'est pas du ressort de la cour suprême; elle lui échappe; et dès lors, la cour suprême ne serait pas justifiée si elle rendait un arrêt contraire à l'article 209 de la Constitution qui fixe un maximum aux taxes municipales. Si elle ne confirmait pas la décision du juge Tissot, elle ferait échouer le compromis offert par la Législature de 1880, car les créanciers de la ville, s'imaginant qu'ils ont droit à plus qu'on ne peut leur donner et à plus qu'il ne leur est dû en morale, en raison et en justice, pourraient devenir plus arrogants, plus ambitieux, plus avides et exiger des conditions impossibles; alors toutes les tentatives de compromis seraient vaines, et nous retomberions dans un chaos financier où la ville périrait tout entière et porteurs de bons et créanciers et contribuables.

La question est simple, mais immense car l'avenir de la Nlle-Orléans en dépend. Nous avons grand espoir que la cour suprême, prenant en sérieuse considération les embarras qui résulteraient d'une solution contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution de 1879, source de tous nos droits, se prononcera pour une limite de taxe qui ne porte nullement atteinte à l'obligation des contrats.

Fête pour tout le monde, cette semaine, mais surtout pour les enfants, à l'**Etoile Rouge**.

Levy fera bénéficier ses clients du grand sacrifice qu'il fait de son vaste assortiment de marchandises de fêtes.

Le mandamus refusé contre l'Etat.

Le juge Rightor, en refusant le mandamus sollicité contre M. Burke, trésorier d'Etat et M. Jumel, auditeur, pour forcer ces deux officiers à payer $75,000 de certains coupons détachés de bons consolidés, s'est basé sur un considérant remarquable. Le pouvoir de taxer a-t-il dit, est l'essence de la souveraineté; la souveraineté est inaliénable dans ses attributs et incidents, et ne peut constituer l'objet d'un contrat juridique dans le sens de la section 10 de l'article 1 de la Constitution des Etats-Unis. Le pouvoir souverain peut changer la destination de ses revenus fiscaux et il a fait ainsi par le troisième article de l'ordonnance constitutionnelle du 1879 qui a changé l'allocation de son revenu faite par l'amendement constitutionnel de 1874. Par conséquent le mandamus ne peut être accordé.

C'est ce thème que M. Eustis a développé dans son plaidoyer pour M. Saloy dans l'affaire des taxes de ville, et ce que nous avons dit bien souvent dans nos discussions sur cette matière. La limitation de la taxe de ville n'a pas été faite par le conseil municipal, mais par la Convention qui représentait l'Etat; elle a été refaite encore par l'Etat lorsque la Législature de 1880 a passé une loi pour la mettre en vigueur. Cette limitation, ratifiée en outre par le peuple, est donc bien l'expression de la souveraineté de l'Etat, autrement dit de la souveraineté publique, imposant au loi à toutes les municipalités, à tous les bourgs, à toutes les corporations de l'Etat. Comment une cour de justice pourrait-elle se croire autorisée à démolir ces trois lois, celle de la Convention, celle de la Législature et celle du peuple?

D'où une cour de justice tirerait-elle ce droit? Evidemment le juge Rightor aurait décidé comme le juge Tissot dans l'affaire des taxes de ville, et nous espérons bientôt voir ces deux jugements confirmés par la Cour Suprême.

Une dame ne saurait rien trouver de plus gentil, pour offrir à son mari que de ces splendides paires de pantoufles de l'**Etoile Rouge**.

Le choix et élégants sont les jouets et nouveautés réservés par Levy de sa récente vente à l'encan, pour ses nombreux acheteurs au détail, au No 22 rue Baronne.

AU PUBLIC.

Je me dois moi même de relater les faits relatifs à la conversation que j'ai eue avec le juge Lazarus et qui a eu pour conséquence l'ordre d'arrestation décerné contre moi par la Cour Civile de District pour mépris.

Je n'ai pas offert d'argent au juge Lazarus, je lui ai simplement dit que je désirais que l'affaire de Berjé contre la ville de la Nlle-Orléans fût décidée le plus promptement possible, sans faire la moindre allusion à la teneur du jugement, et je l'informai que j'acquitterais toute dépense supplémentaire pour le travail du greffe, que pourrait nécessiter une prompte décision de l'affaire.

Le juge a considéré cette proposition comme une tentative de corruption et un outrage à la dignité du tribunal qu'il préside. Je proteste absolument à cette heure, comme je l'ai fait au moment de la conversation contre toute semblable intention de ma part.

J'ai été subitement arrêté hier, mené devant la cour, sans qu'aucun avis m'eût été donné de l'accusation dirigée contre moi, traduit à la barre du tribunal et condamné avant que le cœur entendît ma défense, ou m'eût seulement demandé ce que j'avais à dire pour me disculper.

Ce n'est qu'après avoir été condamné qu'il m'a été permis de parler.

Je soumets ces faits au public.

19 déc—1f. LUCIEN DeBUYS.

Pendant la semaine des fêtes allez tous à l'**Etoile Rouge**.

Un jeu complet d'outils dans une boîte en bois coûte cents, chez Levy, No 22 rue Baronne.

Jardin Wenger.—L'établissement en vogue sera sous le sous qui précède, un orchestre de danse berlinoises donne un grand concert tous les soirs. On y entend de bonne musique et ou trouve d'excellentes rafraîchissements.

Décédé, hier, à neuf heures et demie du matin, à l'âge de soixante-dix ans, LOUIS LA LANDE DE FERRIÈRE. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à dix heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 387 rue St. Charles, près Melpomène

Eglise St-Peter.

Le Rév McCOY, pasteur de l'Eglise St-Peter, rue de l'Esplanade destinée aux marins et autres, est de retour à la Nlle Orléans, après une absence de 14 ans. Il officiera lui-même, ou se fera représenter par un autre ministre, quand il ne pourra exercer personnellement son ministère, tous les dimanches à 6 heures du matin, midi, et à 4 heures pour les litanies, à 3 heures pour les enfants, et à 4 heures pour les personnes de couleur. Office du soir, à 6 heures.
17 déc—3f.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los oficiales y miembros que la componen se reunirán en Asamblea General Extraordinaria, en el local de costumbre, calle San Claude y Dumaine, el DOMINGO 19 del corriente á las 4½ de la tarde, para dar lectura á los nuevos Reglamentos, deseando la mayor asistencia posible.

Por orden de DON TOAS JORDA, Presidente.
A. ALVAREZ GALAN, Secretario.
17dic—3f

Association mutuelle et coopérative des Laitiers.—Une assemblée spéciale de la susdite association aura lieu LUNDI soir, 20 courant, à 7 1/2 heures, à la salle coin Poydras et Dryades. Tous les laitiers, membres de cette association, ou même ceux qui ne font pas partie, sont priés d'assister à l'assemblée.
JOHN F. BEMMES, Président.
PAUL E. VOORHIES, Secrétaire.
10déc—1f

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

Les officiers et membres (de toute catégorie) de cette Association sont priés d'assister à la **Réunion extraordinaire** qui aura lieu DIMANCHE, 23 décembre 1880 à 6 1/2 heures P. M. précises, au local habituel, coin Ste Marie et Camp, en face du marché Magasins. Le but de cette réunion consiste à désigner les nouveaux candidats aux diverses fonctions pour l'exercice de l'année 1881; les prochaines élections devant avoir lieu le 6 janvier 1881.

Par ordre du conseil de 1880.
M. DUTREY, Secrétaire. D. POCHELU, Président.
19déc—4f.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et les membres de cette association sont par les présentes notifiés d'assister à l'assemblée dans le but d'élire les officiers etc., qui aura lieu AUJOURD'HUI à 1 heure de l'après-midi, à la salle, 51 Bienville.

Par ordre de
A. L. TISSOT, Président
H. MESSONNIER, Secrétaire. 19déc—1f

Logia Liberale No. 1.
A. O. G. V.
En la sección tenida el 14 fueron elejidos los oficiales siguientes para el presente semestre.
V. G. Ferdinand Philippe.
V. V. G. Rafael Jené.
V. Cap. Emilio Gueta.
V. 8 rio de Min. Lorenzo Cipriani.
V. 8 rio Perm te. Manuel Morales.
V. Tes rio. Manuel Truch.
V. Vi tes 1. Vicente Gutierrez.
V. Vi 2do. José Cuadrado.
V. Consejo 1er. Juan Cardona.
V. Consejo 2do. Giuseppe Lucheesi.
Nuevo Orleans y diciembre 19 1880.
Por Orden del V. G.
RAYAEL JENE,
19 déc—1f Sec'rio de Mi.

Salle de la Y. M. Excelsior B. A.—Au meeting annuel tenu mardi 11 décembre 1880 les officiers suivants ont été élus pour servir durant l'année courante, savoir
Eug Meutier, Président.
Jos. Saunier, Vice-Président.
Geo. J. Vlosca Secrétaire archiviste.
E. H. Wall, Secrétaire aux Finances.
L. J. Meutier, Trésorier.
E. Dunn Collecteur.
Jas. Doron Wardeu.
F. St-Phillipe Grand Marshal.
Dr Hy. Besou, Médecin.
W. H. Voetker Pharmacien 1er district.
B. Lavigne 2me
Jos. Schaefer 3me
Frank & Schoen, Entrepreneur de pompes funèbres.
Réélus. 19 déc—1f.

Beaux Présents

—POUR LA—

SAISON DES FETES!

DOLMANS, MANTEAUX,
Jaquettes, Châles, Pèlerines, Jupes en satin, feutre, Flanelle, ouatées et tricot.

Mouchoirs pour toilette,
Etoffes-nouveautés pour robes, Satins, soieries, velours, Cachemires, économiques, etc.
Couvertures de piano, de table, de bureau et de machine.

Cravates et nœuds brodés et en dentelle.
Courtepointes en dentelle, Shams et Splashers,
Couvertures de laine, couvre-pieds, Quilts, etc.,
Robinet-dentelle, écru et blanc pour rideaux.

Eventails, Ombrelles, Parapluies, Demi-Parasols.
Paniers à ouvrage français doublés de satin, Cisoaux.

Gants en peau de chevreau, en drap et gants de Berlin.
Bas unis et fantaisie.
Cravates, nœuds, écharpes en soie. Mouchoirs, nœuds en dentelle noire et blanche.

Echarpes et Résilles,
Tricots de laine, faits à la main.
Pèlerines garnies de jais, Pèlerines en chenille et laine.
MOUCHOIRS garnis de dentelle.
MOUCHOIRS brodés.
MOUCHOIRS avec bordures en couleur.
MOUCHOIRS unis
Rubans pour écharpes, cou et cheveux.
Nœuds en mousseline blanche et couleur, brodée.
BANDES DE CHEMISE, larges et étroites, faites à la main.

Porte-monnaies, Ridicules, Peignes, Brosses, Corsets, Jupes, Paniers, Fourrures.

Ruchés unis, Ruchés en dentelle et en crêpe.
Boîtes de fantaisie avec
Cols et Manchettes brodés,
—AINSI QUE—
Des centaines d'autres articles propres à être offerts à propos et pour toutes les conditions.
Le tout de choix et à bon marché,

E. H. ADAMS & Bro.,

594 et 596 rue MAGAZINE,
4e et 5e magasins au dessus de St-Andrew.
19 déc—

Mme RAPHO,

29.....RUE BOURBON.....29

Spécialité de bonnets de linge, bonnets à rubans, cols et manches empesés, unis, brodés et fantaisie, linge confectionné pour dames, pantalons, chemises, camisoles, jupons, peignoirs, robes de baptêmes, robes courtes, tablliers, barettes, costumes d'enfants en piqué et de fantaisie, layettes, nouveautés de tous genres. Magnifique assortiment de dessins de lettres venant de Paris ainsi qu'un grand assortiment de broderies, de dentelles torchon et de rideaux à bordures et noires; toutes ces marchandises sont fraîches et se vendent à très bas prix. Nettoyage de gants à 10 cents la paire et blanchissage en fin.
19 déc—15. Mar. V.—2m.

MONSIEUR J. SAGET, Armurier, rue de Chartres 195,
A l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir un assortiment de fusils de chasse assortis de plusieurs qualités et de plusieurs prix, mieux finis qu'il soit possible de les trouver sur place, ainsi que plusieurs canons à répétition tirant jusqu'à 25 coups sans recharger et aussi des cartouches de sa patente économique, se rechargeant aussi facilement que celles des fusils ordinaires. Il accepte les fusils Lefaucheux pour les transformer en fusils à feu central et se charge de faire des bois de fusil à du prix de $6 jusqu'à $25.

Il fait des réparations à juste prix selon la qualité des armes qu'on lui confie, et il échange de vieux fusils pour de neufs.
19 déc—1mDMeV

Grand Etalage

—DE—

Marchandises convenables comme

CADEAUX

DE

FÊTES

CHEZ

DANZIGER'S

131--Canal--131

Y COMPRIS

Un immense assortiment de

POUPÉES

Habillées et non-habillées.

Poupées dans des paniers de fantaisie, avec des trousseaux complets.
Garde-robes de poupées,
Toilettes "meubles,"
Boîtes à gants de fantaisie, Paniers de fantaisie, Dressing stand sets (peigne, brosse, miroir) dans des boîtes élégantes,
Bureaux pour écrire (Writing Desks),
Porte-monnaies, Boîtes de fantaisie contenant de la parfumerie, Porte-cigares, Nécessaires, Porte-cartes en écaille, Sachets, Miroirs Bronze, Porte-Cartes Bronze, Pots à fleurs, Mouchoirs dentelle véritable, Echarpes, dentelle véritable, Fichus, dentelle véritable, Barbes, dentelle véritable, Mouchoirs brodés, Eventails, écaille véritable, Beaux parasols, Soieries, Satins, Velours, Velours ciselé et avec colliers.
Et mille autres articles convenables comme

Cadeaux de Fêtes,

A nos prix modiques bien connus.

MANTEAUX.

Dans tous les genres pour Dames, Demoiselles et Enfants.
—AUSSI—
Jackets, Ulsters et Dolmans.
Il vient d'être déballé un envoi de plus de
1000 MANTEAUX
Qui doivent être écoulés avant les Fêtes, sans égard aux prix de cout.
Prix, de $1 95 aux prix des articles les plus élégants qui se fassent.

CHALES,
COUVERTURES,
FLANNELLES,
COSTUMES,
LINGERIE DE DESSOUS,
BONNETERIE,
RUBANS,
NOTIONS,
ARTICLES DE FANTAISIE,
Etc., Etc., Etc.
Tous ces articles à nos
PRIX POPULAIRES
BIEN CONNUS.
Le plus élégant assortiment
—DE—

ETOFFES A ROBES

En cette ville, comprenant toutes les nouveautés de la saison comme genres et couleurs.
AUSSI
Etoffes à Robes de qualité inférieure
A 5, 8, 10, 15, 20 et 25 sous.

DANZIGER'S

131 Rue du Canal.

Cadeaux Elégants.

—POUR LES—

FÊTES.

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,
ont emporté un très joli assortiment de
Soieries Noires Françaises
—ET DE—
SATINS DE LYON,
qu'ils vendent à très bas prix.
—AUSSI—
Des Ombrelles de soie françaises et des Saxons-Cus de soie et de serge.
Moiranes soie et Cachemires.
19 déc—1f

POUR LES FETES
CHEZ

Léon Godchaux,

81 & 83 RUE CANAL.

EN OUTRE DE NOTRE IMMENSE STOCK
—DE—

VETEMENTS

Pour Hommes,
Jeunes Gens,
Garçons
Et Enfants,
Nous vendrons PENDANT LA SEMAINE PROCHAINE
UNE IMMENSE VARIETE DE NOUVEAUTES
Telles que
Nœuds de Cravates,
Gomes nouveaux et élégants des plus célèbres fabriques.
Mouchoirs de Soie et de Toile,
Elégants et en très grande variété.

BELLE BONNETERIE!
BELLE BONNETERIE!
ETRANGERE ET DU PAYS.
ASSORTIMENTS COMPLETS.

Lingerie de Dessous!
Lingerie de Dessous!
DE TOUTES LES QUALITES,
PRIX LES PLUS BAS

COLS ET MANCHETTES!
COLS ET MANCHETTES!
DE TOUS LES GENRES POPULAIRES.

Chemises Cosmopolitaines.
La première fabrique, de tous les genres et qualités.
A PRIX REDUITS.
Les Chemises qui se vendent le plus et qui durent le mieux. 19déc—

GEO. E. STRONG

Annonce respectueusement que, pour être agréable aux visiteurs, il tiendra son magasin ouvert tous les soirs jusqu'au 1er de l'An.

Les personnes résidant à la Nlle-Orléans, aussi bien que les étrangers, sont invités à venir examiner son riche assortiment d'articles pour cadeaux de Noel et de Jour de l'An: Diamants, magnifique bijouterie en or, bijouterie en argent, articles en argent solide, Montres, Pendules, articles de fantaisie, etc.
115.....Rue du Canal.....115
19déc—1m—1dm Mar Jeu

C. ROUYER,

COIN
CHARTRES et CONTI.

L'USAGE établi de faire une fois l'an, des **Cadeaux**, est le moment de cette époque approchant, j'invite le public à venir visiter mon **Stock de Marchandises**, choisi spécialement pour cet objet et qui par la **modicité des prix** défie toute concurrence. J'offre à vendre le plus **fin** et le **bel assortiment de Montres, Bijouterie, Pendules, Jumelles d'Opéra, Lunettes, Pince-nez**; aussi **Service d'Argenterie** pur, tels que **Couverts de table, Demi-couverts pour enfant, Ciboirie, Nouveaux de serviettes**, etc., etc.
Spécialité pour les Couverts Albanite et Orfèvrerie en Plaqué 19déc—

C. DUHAMEL,

OPTICIEN.
111------CANAL-----111
VIENT de recevoir un assortiment de LANTERNES MAGIQUES ainsi que des JUMELLES marines et d'opéra LUNETTES, PINCE NEZ en or, argent, acier, écaille, &c.
BAROMETRES et THERMOMETRES divers.
INSTRUMENTS D'ARPENTAGE.
19 déc—19,26—jan.2

MONTRES.

Waltham Watch Co.
MONTRES en argent, pour hommes à clé....$12
MONTRES en argent, pour hommes à remontoir.....15
MONTRES en or, pour hommes, à remontoir..40
MONTRES suisses, pour jeunes garçons à remontoir.....18
MONTRES suisses en or, pour dames, à clé 35
MONTRES suisses en or, pour dames, à remontoir.....45
Une paire de boucles d'oreilles solitaires exceptionnellement beaux pesant 18 karats, à très bas prix.—Vaste assortiment de plus petites pierres d'une très belle eau. 19 déc—1m

AMEDÉE COUTURIE,

39---rue Decatur---39
En débarquement du navire SECUNDA EMILIE de Bordeaux:
80 barriques Vin rouge ordinaire.
20 barriques " St. Sulpice.
165 caisses Fruits à l'eau de vie assortis.
65 " Cerises à l'eau-de-vie.
25 " Pêches à l'eau-de-vie.
10 " Fruits au jus assortis.
10 " Fraises au jus.
15 " fut's Cognac Rochelle "Fallavolain" fut's Cognac "Mce Castillon Jne 1815".
A vendre par AMEDÉE COUTURIE,
19 déc—3f. 39 rue Decatur.

TAXES ARRIERÉES,
ETAT ET VILLE,
PAYÉES PROMPTEMENT
—PAR—
T. BAILLY-BLANCHARD,
19déc—5f 9 RUE CARONDELET.

Demande de domestique de maison.
ON demande une DOMESTIQUE française pour faire le service de la maison dans une famille.
S'adresser au No 424 de la rue St-Charles.
19déc—2f

ANCIENNE MAISON MOREAU

H. DAMIENS,

COIN ROYALE ET TOULOUSE,
ANNONCE respectueusement à ses clients et au public en général, qu'il vient de recevoir de Paris, par les steamers Texas, Gauge et Nurnberg.
UN VASTE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES NOUVELLES,
dont nous donnons ci-contre un faible aperçu.
GANTS de toutes sortes, GANTS DE PEAU pour hommes et pour dames, GANTS de laine, de drap de Verdun, pour dames et enfants.
Un très joli choix de LAINAGES MANTEAUX d'enfants, CHALES et PELERINES pour dames, JUPONS tricot laine, BAS GUETRES, MANCHETTES et POIGNETS LAINE pour enfants, FOURRURES, **Manchons, Plastrons, Boas** pour dames, **Manteaux de fourrures** pour enfants, très jolis sets de **Manchons et Boas** fausse hermine pour fillettes.
CHEMISES blanches et couleurs à cols et sans cols, FAUX COLS, MANCHETTES et DEVANTS DE CHEMISES, GILETS et CALEÇONS flanelle, mérinos et tricot coton, CRAVATES derniers genres, POINTE MONNAIES nouveau, CANNES, PARAPLUIES et ENTOUCAS, CHAUSSETTES, BRETELLES, PEIGNES, BROSSES etc. PARFUMERIES des meilleures fabriques de Paris Lubin, Pinaud, Coudray, Société hygiénique, Jean Marie Farina.
L'attention des dames est spécialement appelée sur les articles suivants: **Cravates nouvelles, Bonnetes, Rubans, Broderies, Garnitures, Sparges, Boutons** haute nouveauté. Un très beau choix de **Peignes à chignons, Epingles pour coiffures, Bijouterie fine, Eventails de théâtre, Jumelles.**
LAINES, BRODERIES de toutes nuances et MERCERIES de toutes sortes.
Attendu par le steamer St. Louis 2 caisses BONBONS FINS FRANÇAIS, CHOCOLATS et FRUITS GLACES.
La Grande Exposition Annuelle
—DE—
JOUETS D'ENFANTS
Porcelaines, Sujets biscuits, Cristaux de Bacarat, Bouteilles, Corbeilles à ouvrage, Boîtes à musique, Porte-Cigares, Portemonnaies, Vide Poches, Encriers, Porte-Montres, Etrennes et nouveautés **Articles de fantaisie pour Cadeaux de Noël et de Jour de l'An, est prête.**
Les visiteurs de la maison le public en général sont respectueusement invités à la visiter.
N. B.—Les prix sont modérés et tous marqués en chiffres connus.
30nov—1m D Mar

LIGNE DIRECTE DE LA NLLE-ORLÉANS à Houston via M. L. and T. R. R. et Correspondance.—Les trains partent du débarcadère du ferry au pied de la rue des Champs Elysées, tous les jours à midi et arrivent à Houston le lendemain matin à 6 heures. Chaque part et de Houston à midi, et arrivent à la Nlle-Orléans le lendemain matin à 6 heures. Chaque train est accompagné d'un wagon dortoir.
Prix du passage de la Nlle-Orléans à Houston 1 Billet illimité.....$15 00
Billets aller et retour sous pour quatier la Nlle-Orléans le samedi et repartir de Houston le lundi.....12 50
Limité pour les émigrants.....7 50
Pour de plus amples renseignements au sujet du taux de fret ou du passage s'adresser à
C. A. HUTNEY & CO.
Coin des rues Magazine et Natchez.
5 sept—

Cadeaux Cadeaux

46 RUE DE CHARTRES.
Que ceux qui sont embarrassés pour les Cadeaux de la Noël et du Jour de l'An
FILENT CHEZ
AUGUSTE DOUSSAN
Parfumeur-inventeur, 46 rue Chartres.
Il a toujours le plus grand assortiment et le choix le plus varié de Boîtes de Parfumerie que l'on ait rencontré à la Nlle-Orléans. Sans parler du plus grand assortiment de Parfumerie de toute espèce.
12 déc—1mois

B. TREMOULET,

No 7 rue Decatur, vis-à-vis la Poste,
OFFRE en vente à l'occasion des fêtes un choix varié des meilleurs
VINS, COGNACS, LIQUEURS,
WHISKIES, &c.,
au gré des acquéreurs, par
BOUTEILLE,
DAMEJEANNE
OU PLUS.
LIVAISON A DOMICILE.
VINS DE DESSERT, d'origine CHAMPAGNES à la vogue, MADERE, le meilleur en ville, SHERRIES et PORTOS, très vieux WHISKIES, Rye Bourbon et importé.
LIQUEURS IMPORTÉES
les plus sucés.
Venez voir par vous même avant de vous pourvoir ailleurs.
Souvenez vous que vous pouvez acheter en quantités à votre gré.

B. TREMOULET,

No. 7 RUE DECATUR.
Vis-à-vis de la Poste
19 déc—

MODES PARISIENNES.

Mme Emery,

14 RUE DE CHARTRES 14
Vient de recevoir le plus riche et le plus élégant assortiment de Hautes Nouveautés qui se puisse trouver en ville et invite les dames à venir admirer
CHAPEAUX,
CHAPEAUX MODELES,
COIFFURES
PLUMES, RUBANS, ETC.
Ces marchandises proviennent des premières maisons parisiennes et se distinguent par leur fraîcheur et un cachet de bon goût.
21 nov—1m Dm

Mme TRIBOUT

A L'HONNEUR d'annoncer à ses nombreuses clientèle ainsi qu'au public en général qu'elle a transféré son magasin de Robes de l'confections au No 17 rue Bourbon. Elle sollicite la continuation du patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. Elle est certaine de plaire à sa clientèle et lui demande de visiter son établissement pour juger de son satisfaction.
JOHN H. CLARKE,
3 sept—6md Photographe, 101 rue du Canal.

Appareils à Gaz et Poêles de Cuisine.
(COOKING RANGES)
AUX PRIX DE NEW YORK.
AUSSI, travaux de plombier et pose d'appareils à gaz, exécuté promptement et soigneusement.
SULLIVAN & BURKE,
14nov—3m 97, rue du Camp.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 19 décembre 1880.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Alain A F	Hubeau David
Burgos Victor	Hion Jean
Cano Miguel	Jeanvantite
(2) Crétot	Mataglina Antonio
Corte Jose De	Motti Onofrio
Castero Don José	Mouton J Mr
Dubatelin Albert	Loverne Benoid
Esaidé Adrien	Longobardo, carc T
Freeman	John Mr
Fourrett Ramon	Nieso Isolico
G'Sell Léon	Patrizzi Francisco de
Gachiglietti Eugène	Peaky Pierrè Joe
Gino (Antonio Sancho y)	Russo Giuseppe
Governari Antesio	Serrera Thos

LISTE DE DAMES.

Burdsell Stephen Mme	
Bertier Vve Mme	
De Til y Colequez Mme	
Lopipare Caterina Sra	
Rieut Françoise Mme	

Chaussures.

CHAUSSURES

CHAUSSURES

Occasion
Rare et Exceptionnelle!
IMPORTANTE FACTURE!!
Vente Syndicale!!
Graham & Co. vs Schumetlepi.
Shoe Agency vs le même.

500,000 Paires

DE TOUS GENRES
Provenant des meilleures manufactures de
Boston, New-York, Cincinnati et Philadelphie.

Vendues sans limite!

CHEZ
ANGAUD
Au coin
ROYALE et Ste-ANNE
Nous n'énumérons pas de PRIX.
RIEN DE CHIMERIQUE!!!
NOUS GARANTISSONS Y
L'ELEGANCE,
La supériorité des matériaux,
Et la modicité des prix,
(NOTA)—En vérité au public l'immense fabrique qui nous a été assignée et qui nous vendra dans limite sous le pouvons énumérer les qualités ni les prix de cet immense stock.
Mais nous disons Venez et visitez. Les chaussures que vous payerez $1 50 et $1 nous les vendrons à 75 et 50 sous. Cela vous convient il? Alors venez.
AU COIN,
Royale et Ste-Anne,
7 oct—3mDMal

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.
Grande Réduction de Prix.
GRAND DEBALLAGE
D'Albums à Photographies,
NOUVEAUX MODELES.
RICHES ET ORDINAIRES.
LOTOS, DOMINOS, ETC., ETC.
NECESSAIRES, PUPITRES.
PAPETERIES, haute fantaisie,
POUR CADEAUX
Prix extraordinairement réduits.
ABONNEMENTS AU
MONITEUR DES DAMES,
Paraiss